Liberté • Égalité • Fraternité

Liberté - Égalid - Francenid République FrançaiseMINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

ENQUETE MENSUELLE AUPRES DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAGOMORPHES 2010

Responsable de l'enquête : Christiane HERBEZ - TEL : 05 61 28 93 35

FAX VERT: 08 00 07 04 29 e-mail: christiane.herbez@agriculture.gouv.fr Secrétariat Général Service de la Statistique et de la Prospective Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et animales Bureau des statistiques animales BP 32688 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

TEL: FAX: SIRET:

N° d'identification : RAISON SOCIALE

Période de production : SEPTEMBRE 2010

·		ABATTAGE TOTAL (en KG)		VOLUMES ISSUS DE LA DECOUPE (en KG		
Reto	ır:	Nbre têtes abattues	Poids <u>mort</u> <u>carcasse</u> en KG	Morceaux avec os	Morceaux désossés	Viande Séparée Mécaniq . (VSM)
111	POULETS (yc coquelets)					
112	CHAPONS, POULARDES					
1131	POULES de réforme (filière œufs de consommation)					
1132	COQS et POULES de réforme (reproducteurs)					
121	DINDES					
122	PINTADES (yc chaponnées)					
1231	CANARDS A ROTIR					
1232	CANARDS GRAS (yc foies)					
1241	OIES A ROTIR					
1242	OIES GRASSES (yc foies)					
2	LAPINS					
31	PIGEONS					
32	CAILLES					
33	FAISANS					
34	PERDRIX					
4	CHEVREAUX					
5	PETIT GIBIER A POIL (LIEVRES, RAGONDINS)					
6	RATITES (AUTRUCHES, EMEUS, NANDOUS)					

		ETAT DES STOCKS EN FIN DE PERIODE (EN KG)					
		Carcasses entières	Parties de volailles	Viande Séparée Mécaniquement (VSM)			
111	POULETS (yc coquelets)						
112	CHAPONS, POULARDES						
1131	POULES de réforme (filière œuf de consommation)						
1132	COQS et POULES de réforme (reproducteurs)						
121	DINDES						
122	PINTADES (yc chaponnées)						
1231	CANARDS A ROTIR						
1232	CANARDS GRAS (yc foies)						
1241	OIES A ROTIR						
1242	OIES GRASSES (yc foies)						
2	LAPINS						
31	PIGEONS						
32	CAILLES						
4	CHEVREAUX						

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AMMENATATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ENQUETE ANNUELLE QUALITE 2010 AUPRES DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAPINS Responsable de l'enquête : Christiane HERBEZ - TEL : 05 61 28 93 35

Service de la Statistique et de la Prospective Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et animales Bureau des statistiques animales BP 32688 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX Secrétariat Général

RAISON SOCIALE: «NOM»

N° d'identification : «NOSUIVI» Tel: «TELFIX»

SIRET: «SIRET» Fax: «FAX»

í			POIDS M	ORT (en KG) DE	S VOLAILLES AE	3ATTUES DURAN	POIDS MORT (en KG) DES VOLAILLES ABATTUES DURANT L'ANNEE 2010_SELON LA CATEGORIE	10 SELON LACA	TEGORIE
Date	Date limite de réponse :	Poids total (en KG)	Signes	d'identification d∉	Signes d'identification de la qualité et de l'origine	origine,	Autres	Standard	Total
			Label Rouge	AOC/AOP	Autre signe officiel	Agriculture biologique			
			Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	(AB) Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
111	POULETS (yc coquelets)	«A111»							
112	CHAPONS, POULARDES	«A112»							
1131	POULES DE REFORME (filière œufs de consommation)	«A1131»							
1132	COQS, POULES DE REFORME (reproducteurs)	«A1132»							
1213		«A1213»							
122	PINTADES (yc chaponnées)	«A122»							
1231	CANARDS A ROTIR	«A1231»							
1232	CANARDS GRAS (yc foies)	«A1232»							
1241	OIES A ROTIR	«A1241»							
1242	OIES GRASSES (yc foies)	«A1242»							
2	LAPINS	«A2»							
31	PIGEONS	«A31»							
32	CAILLES	«A32»							
33	FAISANS	«A33»							
34	PERDRIX								
4	CHEVREAUX	«A4»							
Ŋ	PETIT GIBIER A POIL (LIEVRES, RAGONDINS)								
9	RATITES (AUTRUCHES, EMEUS, NANOUS)								



Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs

Visa n° 2010M089AG du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2010

Personne chargée de l'enquête : Danièle FONTA Tél.: 05 61 28 94 47

Fax vert: 08 00 07 04 29

industrielles

Races chair

Souches label et fermières

Races ponte

S211

. S212

. S22

Grands parents et parents femelles

Grands parents et

parents femelles

Mél: daniele.fonta@agriculture.gouv.fr

N° Identificat	tion :		N° Siret	N° Siret				
TEL:			FAX:	FAX:				
 activ activ activ 	mpléter et renvoyer rité de sélection de s rité d'accouvage gal rité d'accouvage car rité d'accouvage din	souches avicolo lus nards et oies	es gallus	vous concerne	nt parmi les qua	tre suivante		
Vu l'avis fav	vorable du Conseil National	de l'Information Stat	istique, cette enquête	, reconnue d'intérêt	général et de qualité	statistique, est		
	M089AG du Ministre chargé	de l'agriculture et du l	Ministre chargé de l'éc	onomie, valable pour l	l'année 2010.			
renseignemer économique. - L'article 7 d amende admi - Questionnai - La loi n° 7 enquête par l exercé auprè	ire confidentiel destiné uniqu 78-17 du 6 janvier 1978 mod les entreprises individuelles. ès du service de la statistic FANGUY –TSA 70007 – 935	résent questionnaire na utre part que tout défau mement aux services de lifiée, relative à l'infor Elle leur garantit un c que et de la prospec	e sauraient en aucun on at de réponse ou une r statistique agricole du rmatique, aux fichiers froit d'accès et de rect tive du ministère de US-BOIS.	cas être utilisés à des s'réponse sciemment ine n'uninistère de l'alimen et aux libertés, s'app tification pour les don l'alimentation, de l'	fins de contrôle fiscal de exacte peut entraîner l'agentation, de l'agriculture de lique aux réponses fait mées les concernant. Ce agriculture et de la p	ou de répression pplication d'une et de la pêche. es à la présente e droit peut être		
		Sem. N°1	Sem. N°2	Sem. N°3	Sem. N°4]		
		04/01 au 10.01	11/01 au 17/01	18/01 au 24/01	25/01 au 31/01			
SOUCHES GALLUS EUFS MIS EN	Si arrêt de productior définitive	n, inscrire 1 si la cessati Nombre d'o	•	a cessation est s en incubation da	ns le couvoir			
Races chair	27/03 au 02/04					1		
Races ponte	Grands parents et parents S12							
POUSSINS EC	CLOS UTILISES	Nombre	de poussins éclo	s dans ce couvoir	et utilisés	I		
Races chair Souches	Grands parents et parents femelles]		



Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs

Visa n° 2010M089AG du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2010

N° Identific	ation :	N° Siret :				
TEL:			FAX:			
		2) Activ	ité d' accouv	age gallus		
Capacité du GALLUS La capacité est exprimée en nombre d'œufs à couver qui peuvent être placé simultanément dans l'ensemble des incubateurs du couvoir si nécessaire)						
		Sem. N°1	Sem. N°2	Sem. N°3	Sem. N°4	7
		04/01 au 10.01	11/01 au 17/01	18/01 au 24/01	25/01 au 31/01	
ŒUFS MIS EN		Nombre d'	œufs de poule mis	en incubation dar	ns le couvoir	1
Souches ponte	A12					
Souches mixte						_
POUSSINS EC (Y compris gra		Nombre	de poussins éclo	s dans ce couvoir	L et utilisés	1
Souches chair	Måles et femelles pour engraissement A21					
Souches ponte	Femelles destinées à la ponte A22					
Souches mixte	Måles et femelles pour engraissement A23					

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

 $Visa\ n^{\circ}2010M089AG\ du\ Ministre\ charg\'e\ de\ l'\'economie,\ valable\ pour\ l'ann\'ee\ 2010.$

- Aux termes de l'article 6 de la loi nº 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
- L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
- Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche 12 rue Henri ROL-TANGUY –TSA 70007 93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS.



Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs

Visa n° 2010M089AG du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2010

N° Identific	ation :		N° Sire	et :				
TEL:			FAX:					
3) Activité d'accouvage canards et oies								
Capacité du couvoir (modifier si nécessaire)	CAI	NARDS		OIES				
,					I o No.4			
		Sem. N°1	Sem. N°2	Sem. N°3	Sem. N°4			
		04/01 au 10.01	11/01 au 17/01	18/01 au 24/01	25/01 au 31/01			
CANARDS ŒUFS MIS E	Si arrêt de productio définitive N INCUBATION	n, inscrire 1 si la cessati Nombre d'	•	a cessation est en incubation dan	s le couvoir			
Canard B11								
CANETONS EC (Y compris gra		Nombre	de canetons éclo	s dans ce couvoir	et utilisés			
Canard B21	A rôtir B211							
Callaid BZ1	A gaver B212							
Dont EXPORT I (Métropole & Do	ORS DE FRANCE	•	Dont nombre de	canetons exportés				
Canard B31								
OIES ŒUFS MIS E	Si arrêt de productio définitive N INCUBATION	n, inscrire 1 si la cessati Nombre	•	a cessation est en incubation dans	le couvoir			
Oies C1								
OISONS ECLOS (Y compris gra		Nomb	re d'oisons éclos d	dans ce couvoir et	utilisés			
Oisons à rôtir C2								
Oisons à gaver (C22							

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n°2010M089AG du Ministre chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2010.

- Aux termes de l'article 6 de la loi nº 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
- L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative
- Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - 12 rue Henri ROL-TANGUY -TSA 70007 - 93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS.



Enquête mensuelle auprès des accouveurs et des sélectionneurs

Visa n° 2010M089AG du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2010

N° Identifica	tion :		N° Siret	::		
TEL:						
	4)	Activité d' a	ccouvage di	ndes et pinta	ıdes	
Capacité du couvoir	DII	NDES		Р	INTADES	
(modifier si nécessaire)						
		Sem. N°1	Sem. N°2	Sem. N°3	Sem. N°4	
		04/01 au 10.01	11/01 au 17/01	18/01 au 24/01	25/01 au 31/01	
DINDES ŒUFS MIS E	Si arrêt de productior définitive N INCUBATION	n, inscrire 1 si la cessati Nombre d'o	on est provisoire, 2 si la œufs de dinde mis		ns le couvoir	
Dindes D11						
DINDONNEAUX ECLOS UTILISES Nombre de dindonneaux éclos dans ce couvoir et utilisés (Y compris gratuits)						
Dindonneaux D	21					
PINTADES	Si arrêt de productior définitive	n, inscrire 1 si la cessati	on est provisoire, 2 si la	a cessation est		
ŒUFS MIS E	N INCUBATION	Nombre d'œ	eufs de pintade mis	s en incubation da	ins le couvoir	
Pintades E1						
PINTADEAUX E (Y compris grat	CLOS UTILISES tuits)	Nombre o	de pintadeaux éclo	os dans ce couvoir	r et utilisés	
Pintadeaux E2						
Dont EXPORT H (Métropole & DO	ORS DE FRANCE		Dont nombre de p	intadeaux exporté	es	
Pintadeaux E3						
						• Control of the cont

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

 $Visa\ n^{\circ}2010M089AG\ du\ Ministre\ charg\'e\ de\ l'\'economie,\ valable\ pour\ l'ann\'ee\ 2010.$

- Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
- L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
- Questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche 12 rue Henri ROL-TANGUY –TSA 70007 93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS.